



COCITER, une coopérative wallonne de fourniture d'électricité verte. Si vous êtes désireux de consommer une énergie réellement verte et produite localement, vous pouvez vous adresser à COCITER en toute confiance.

La libéralisation de l'énergie a mis fin au monopole d'Etat détenu jadis par Electrabel et a entraîné l'apparition d'une multitude d'acteurs sur le marché de la fourniture d'énergie. Progressivement, à coup de fusions-acquisitions, ce marché se structure au profit de multinationales aux intérêts et aux préoccupations écologiques souvent difficiles à cerner. Le rachat du liégeois Lampiris par le géant pétrolier TOTAL a interpellé nombre de nos clients. Ceux-ci nous ont fait part de leur déception, se sentant trompé dans leurs choix écologique et local. Sans trancher ce débat, nous voulons présenter à nos clients une alternative à cette évolution au travers des activités de COCITER ; une coopérative wallonne de fourniture d'électricité verte.

COCITER appartient à 11 autres coopératives citoyennes propriétaires d'éoliennes, de panneaux photovoltaïques et d'unités de bio méthanisation. Trop petites pour commercialiser seules l'électricité qu'elles produisent, elles ont unis leurs moyens pour acquérir les compétences indispensables à ce métier. Ainsi, COCITER vend uniquement de l'électricité verte produite en Wallonie.

Pour bénéficier d'un tarif avantageux, COCITER propose à ses clients d'acquérir une part dans l'une des 11 coopératives qui la composent. Ces nouveaux moyens sont directement investis dans la construction de nouvelles unités de production en Wallonie. En se réappropriant les moyens de production, les consommateurs deviennent aussi les propriétaires de leur fournisseur d'énergie.

Ce cercle vertueux rend possible l'émergence d'un circuit court de l'énergie. Au-delà de la simple question du prix, le choix de votre fournisseur pose des questions plus essentielles telles que la **préservation de l'environnement**, la **relocalisation de la main d'œuvre** ou **l'indépendance énergétique du territoire**. C'est donc aussi un choix politique.

Beaucoup de citoyens rechignent encore à changer de fournisseur par crainte de complications administratives. Sachez qu'il n'y a qu'un délai de préavis de 30 jours fin de mois et que, à l'image de ses concurrents, COCITER gère toutes les démarches liées au changement.

<http://www.cociter.be>

info@cociter.be

Tél. : 080 68 57 38